

6

LA DIRECTION FAIT SES COMMISSIONS

**Et c'est pas
classe!**

La CGT, première organisation syndicale du département BUS, ne renonce pas à imposer à la direction un déroulement de carrière à l'ancienneté qui est déjà financé et qui non seulement est juste, mais est seul à même de réellement reconnaître notre professionnalisme.

Les commissions de classement qui débutent ne doivent pas servir d'alibi à la direction, mais devenir des lieux de revendication. C'est ce que les militants de la CGT sont déterminés à faire, au service des machinistes.

LE GRAND MERCATO

En ce début d'année les chefs de ligne se sont réunis, avec les directions, et se sont déjà livrés au grand marchandage sur les passages d'échelle. Les commissions de classement viennent de débuter. Pour la CGT elles ne peuvent être réduites à l'enregistrement des décisions. Les militants de la CGT, qui sont les représentants de vos intérêts, vont partout porter l'exigence de la justice pour tous dans le déroulement de carrière, l'exigence du déroulement de carrière à l'ancienneté.

L'ANCIENNETÉ C'EST POSSIBLE

De l'aveu même de la direction le déroulement de carrière à l'ancienneté est "finançable", et cela depuis 2005 !

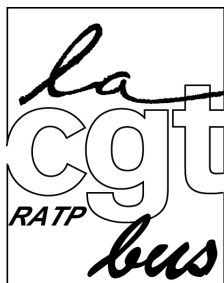
De la même façon la création de la BC9 ne lui coûterait rien.

**les jeunes
ont tout
à y gagner !**

LE DÉROULEMENT DE CARIÈRE À L'ANCIENNETÉ C'EST QUOI?

Nous proposons la construction d'un déroulement de carrière dont l'axe principal est la reconnaissance de l'ancienneté. Les principes en sont les suivants:

1. BC2 au commissionnement.



2. Progression sur les niveaux BC2, BC3, BC4, BC5 sur la base d'un passage à l'ancienneté à quatre ans (comme première étape vers un basculement rapide du passage de ces niveaux à trois ans).
3. Progression sur les niveaux BC6, BC7, BC8 sur la base d'un passage à l'ancienneté à trois ans.
4. Création des niveaux BC9 et BC10 sur la base d'un passage à l'ancienneté à trois ans .
5. Doublement du salaire entre l'entrée et la sortie de grille.
6. Passage maîtrise au titre du départ en retraite.

NON À LA DOUBLE PEINE

La proposition de la CGT de déroulement de carrière à l'ancienneté, sur lequel plusieurs autres syndicats se sont alignés, c'est aussi le refus de la double peine. En effet les collègues qui parce qu'ils sont « sortis de clous » sont sanctionnés, selon le barème prévu par le statut du personnel, ne peuvent pas, ne doivent pas être sanctionnés financièrement une seconde fois au niveau de leur déroulement de carrière.

IL EST TEMPS DE PROGRESSER

Depuis 1983, la CGT dénonce l'introduction du choix dans le déroulement de carrière des agents. Elle n'a cessé depuis cette date de demander le déroulement de carrière à l'ancienneté, et c'est la CGT qui a fait introduire une part d'ancienneté dans le déroulement de carrière en 1998 avec les mesures de raccordement devenues depuis "hors quota".

La CGT n'avait pas signé le protocole 2004/2009 en particulier parce qu'il accompagnait le passage en force de la BUS attitude et soumettait les machinistes à l'acceptation de la politique de la direction, pour autant elle avait par son intervention fait avancer la situation de nombreux machinistes au cours des quatre dernières années.

Il est temps aujourd'hui de franchir une nouvelle étape pour les jeunes, pour les femmes qui sont trop souvent discriminées du fait des grossesses, pour la justice et l'égalité de traitement entre les machinistes.

La seule solution c'est le déroulement de carrière à l'ancienneté proposée par la CGT!

LE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE À L'ANCIENNETÉ

**y'a moyens
d'aller + loin !**